

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 30 mai 2017 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, CHARPENTIER Marc, FENIOUX Marjorie, QUINCONNEAU Didier, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, PINEAU Nathalie, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent.

Absents excusés : DESFOUGERES Christine (pouvoir à LEGROS Catherine), HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), RUESCAS Flora (pouvoir à BALLANGER Danielle), SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël).

Absents : PENIN Benjamin, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît.

Secrétaire de séance : ROUFFIGNAC Mickaël.

Date de convocation : 19 mai 2017

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2017 est approuvé.

Régime Indemnitare de Fonction de Sujétion d'Expertise et d'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)

Le Maire indique que l'actuel régime indemnitaire doit être intégré dans ce nouveau dispositif composé d'une part fixe liée au poste occupé et d'une part variable liée à la manière de servir.

Le Conseil Municipal décide la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1^{er} juin 2017.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

Créations-suppressions de postes et modification du tableau des effectifs

Plusieurs agents changent de grade en 2017.

Il convient de supprimer les postes suivants :

- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} cl TC
- 1 agent de maîtrise TC
- 3 adjoints techniques TC
- 1 adjoint patrimoine principal 2^{ème} cl 31h00

Créations de postes :

- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} cl TC
- 1 agent de maîtrise principal TC
- 3 adjoints techniques principaux 2^{ème} cl TC
- 1 adjoint patrimoine principal 1^{ère} cl 31h
- 1 adjoint administratif 33h

A compter du 1^{er} juin 2017, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative

- 1 rédacteur principal 1^{ère} cl TC
- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} cl TC
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} cl TC
- 1 adjoint administratif 23h
- 1 adjoint administratif 33h

Filière technique

- 1 agent de maîtrise principal TC
- 4 adjoints techniques principaux 2^{ème} cl TC
- 1 adjoint technique TC

Filière culturelle

- 1 adjoint patrimoine principal 1^{ère} cl 31h

Subvention pour la réfection de la mairie

Le Département a acté la demande de subvention pour un montant maximum de 1 600 €.

Subventions aux associations

Suite au sinistre de l'entrepôt communal, certaines associations ont demandé des subventions.

Attendre le résultat du désamiantage.

Parking des médecins. Demande de subvention « amende de police »

Les entreprises ne sont pas encore désignées.

A reporter.

Emprunt voirie

Le Syndicat de la voirie propose des prêts spécifiques destinés à financer les projets de voirie communale.

Le Conseil Municipal décide d'emprunter à la Caisse d'Epargne via le syndicat de la voirie la somme de 100 000 € au taux de 1.15% sur une durée de 10 ans.

Le Maire est autorisé à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier.

Indemnité de conseil et du budget pour le comptable public

Le Maire informe que le comptable public peut sur son temps personnel conseiller les collectivités territoriales pour l'élaboration des budgets.

Un décret donne la possibilité d'accorder une indemnité.

Le Conseil accepte d'attribuer une indemnité de conseil et de budget au comptable public.

Autorisation permanente de poursuites accordées au comptable public et détermination des seuils de poursuites

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Le Conseil Municipal, décide :

- de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.
- de fixer le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le receveur communautaire à :
 - saisie vente : 150 €
 - ouverture forcée des portes : 200 €
 - ventes : 500 €

Location de la salle des fêtes

Proposition de location de la salle des fêtes les mercredis matin pour une activité de Thaï shi pendant 1 heure.

Le Maire propose le tarif suivant pour la location : 25 €.

Le Conseil accepte. Une convention sera établie.

Parking du cabinet médical : choix des entreprises

Point à reporter puisque la date limite de réception des offres est le 12 juin 2017.

Convention relative à la réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

Le Maire informe qu'un inventaire communal des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau doit être réalisé.

Il doit répondre aux enjeux définis par :

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : gestion quantitative des eaux, qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est proposé de confier à la communauté de communes Aunis Sud de réaliser cet inventaire.

Le Conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée
- Décide de confier à la communauté de communes Aunis Sud la réalisation de l'inventaire
- Autorise le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Groupe d'acteurs locaux

A reporter.

Compte rendus des commissions

Informations et questions diverses

Lotissement communal

18 lots sont retenus

Balises routières. Ralentissement des véhicules

Des balises routières ont été implantées provisoirement rues des Brandettes, de la Justice et du Four à Chaux. Ce dispositif n'est pas adapté. Voir pour d'autres solutions.

Antenne relais FREE

L'autorisation est légale.

Une demande de mesure d'ondes a été envoyée aux services de l'Etat.

A suivre.

Désamiantage de l'entrepôt communal

Débutera le 6 mai. Les associations sont conviées le 7 mai afin de vérifier ce qui peut être conservé.

Salle de classe

Une salle de classe va être construite à la place du modulaire.

Le déménagement est prévu le 15 juin. A partir du 19 juin la classe se tiendra dans la salle de motricité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Fin de réunion : 23h00